



— COMMUNE DE MYANS —

Tél : 04 79 28 11 69

Courriel : mairiedemyans@wanadoo.fr

Site : www.myans.fr

INFO'MYANS

MAI 2019

MAIRIE :

Accueil au public :

Mardi

de 16 h à 19 h

Mercredi

de 8 h à 11 h

Vendredi

de 16 h à 19 h

PERMANENCES

DES ELUS :

Permanence tous les 1er samedis du mois de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

Consulter le site www.myans.fr

Mis à jour régulièrement

BREVES

Relevé d'eau

Il sera réalisé courant mai/juin

Fibre optique

La commune devrait être fixée d'ici l'été 2019 sur les délais d'installation

Cahier de doléances

Remis en préfecture en février

Recensement

1278 habitants en 2019

LE MOT DU MAIRE :

Bonjour à tous,

Après un hiver relativement clément, le printemps est de retour. Je me permets de vous rappeler de respecter les horaires des travaux d'entretiens extérieurs (cf. site internet mairie), la taille des haies sur les voiries, impérative par souci de sécurité, l'interdiction du brûlage, ainsi que la propreté des emplacements des conteneurs de tri sélectif. Je vous remercie de votre civisme.

Février a vu la livraison complète du bâtiment de services publics « la Glycine ». Les voiries du plateau des prés de la Tour sont finalisées. Divers travaux de voirie vont être réalisés sur la commune, notamment sur Chacuzard.

Je vous remercie de l'accueil que vous avez réservé aux deux agents qui ont effectué le recensement.

Au début du mois de mars, l'agent communal, Vincent BOUILLET a demandé sa mutation pour la commune de Porte-de-Savoie et nous avons accueilli Erica CUNILLERA, dans l'équipe des agents de l'école.

Les associations communales vont tout au long de l'année vous inviter à diverses manifestations et je les remercie pour leur engagement et ces moments de convivialité offerts à toute la population.

A bientôt.

Le maire,
Jean-Pierre Guillaud

ELECTIONS EUROPEENNES

26 mai 2019

Ouverture des bureaux de vote : 8 h 00 à 18 h 00

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité avec photo, obligatoire pour voter.

BIBLIOTHÈQUE LIVIO BENEDETTI

Le 7 mars 2019, l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque ainsi que la municipalité ont chaleureusement remercié Dany Noiray pour les 10 années qu'elle a consacrées à l'accueil des lecteurs de Myans.

La bibliothèque **Livio Benedetti** est ouverte depuis mi-janvier. De nouvelles collections sont à disposition de tous publics (petite enfance, jeunesse, adultes).

Téléphone : 04 79 25 26 27

Portail : myans.bibenligne.fr

Horaires

Lundi 16 h 30—18 h 30

Mardi 16 h 30—18 h 30

Mercredi 9 h—11 h

Jeudi 16 h 30—18 h 30

Vacances scolaires

Mercredi 9 h—11 h

Jeudi 16 h 30—18 h 30

Fermeture 2019

Eté : Du 26 juillet au 20 août

Noël : Du 20 décembre au 5 janvier 2020

Fermé les jours fériés

BUDGET

Le 26 mars 2019, le conseil municipal approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année 2018 pour les budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement et de l'aménagement de la zone du chef-lieu. Il a décidé de maintenir pour 2019 les taux d'imposition de 2018 (7.80 % pour la taxe d'habitation, 13.40% pour le foncier bâti et 41.65% pour le foncier non bâti). Le conseil municipal vote également les subventions accordées aux associations. Il a validé les trois budgets primitifs de l'année 2019, en reprenant les résultats de 2018. Le budget de la commune est approuvé à hauteur de 746 000.00 € pour la section de fonctionnement et de 1 440 000.00 € pour la section d'investissement qui prend en compte l'achèvement du financement du nouveau bâtiment public et les aménagements à réaliser autour de celui-ci. Le budget eau est approuvé à hauteur de 215 000.00 € pour la section exploitation et à 94 900.00 € pour l'investissement. Le budget annexe de la zone du chef-lieu « les prés de la tour » est voté à 695 979.00 € pour le fonctionnement et à 1 163 167.00 € pour l'investissement. Ensuite il valide les demandes de subvention au conseil régional pour l'aménagement de l'espace public devant le bâtiment « La Glycine », autour de la mairie et de l'école pour un coût estimé de 310 000.00 € HT et réalisé sur 2 ans.

AGENDAS

Vendredi 7 juin 2019
Exposition Peintures
et atelier démonstration
Freddy Martin
17 h 00
Bibliothèque

Samedi 29 juin 2019
FETE DU FOUR
Chacuzard
Repas : 10 €
Réservation en mairie
Mardi 18 juin et
Vendredi 21 juin
De 18 h 00 à 20 h 00
ou par téléphone
06 50 90 62 06

Mardi 27 août 2019
FORUM
DES ASSOCIATIONS
18 H 30
et
CINEMA PLEIN AIR
20 H 30
Salle polyvalente

AIRE DE GRAND PASSAGE

- ◆ Suite à une rencontre de la municipalité avec les services préfectoraux, pour le moment, la commune n'est plus retenue comme implantation possible de l'aire de grand passage qui sera aménagée par l'intercommunalité Cœur de Savoie. La nécessaire protection des terres agricoles de Bois Plan a été entendue et la zone des Vernatières n'est pas aménageable. L'intercommunalité va conduire des études sur d'autres communes de son territoire.

SIBRECSA

- ◆ **Tri des emballages simplifié** : Depuis le 1er janvier 2019, sur le territoire du SIBRECSA, vous pouvez déposer tous vos emballages dans le conteneur de tri jaune. Tous les emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés.

J'AIME MON VILLAGE AU SENS PROPRE

Venez nombreux participer à l'opération « J'aime mon village au sens propre » **le 15 juin 2019.**

- ◆ Rassemblement et constitution des groupes à partir de 8 h 30 à la salle de la Tour. L'objectif de l'action est de nettoyer notre belle commune et de trier les déchets récoltés.
- ◆ Retour vers 12 h 00 autour d'une petite collation.
- ◆ Inscriptions souhaitées en mairie jusqu'au dernier moment.

BATIMENT PUBLIC

1er février 2019 : Inauguration du bâtiment public en présence de nombreuses personnalités et élus de Cœur de Savoie.



A.D.M.R.

- ◆ A l'occasion des vœux, la municipalité a remercié Annie Varcin qui a souhaité cesser son activité bénévole au sein de l'ADMR. Elle a visité pendant de très nombreuses années les personnes âgées et handicapées à leur domicile. Elle a aussi encadré les aides à domicile et assuré les tâches administratives de l'association.
- ◆ Dorénavant, pour tout contact avec l'A.D.M.R., veuillez téléphoner au secrétariat : **04 79 28 55 69**



ECOBUAGE—COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

La Communauté de Brigade de MONTMÉLIAN constate que bon nombre de particuliers et d'entreprises ne respectent pas l'arrêté d'interdiction d'écobuage

Voir l'arrêté préfectoral de la DDT/SEEF n°0248 en date du 22 février 2017 qui INTERDIT l'écobuage (Sauf pour les ENTREPRISES ayant une dérogation).

Voir le site: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Prevention-des-incendies-en-foret>

L'amende pour les contrevenants s'élève à 450 Euros et peut aller jusqu'à 1 500 Euros. Précisons qu'en cas de récidive, il s'agit d'un délit, dont la peine peut aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et une amende de 7 500 Euros.

La gendarmerie constate depuis quelques semaines, une recrudescence des écobuages sur les communes de la circonscription.